

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20251117-D202546-DE  
Reçu le 18/11/2025

délibération :  
D\_2025\_5\_6

Nombre de conseillers en exercice : 17

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 17 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Date de convocation du : 12 Novembre 2025

**Présents :** Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

**Pouvoirs :**

Madame LANOE-MALIVERT Véronique a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte  
Madame TRANCHET Isabelle a donné pouvoir à Madame BOINEAU Isabelle

**Absent(s) :** Madame DULAC Stéphanie, Monsieur MICHELET Jean-Marie

**Excusé(s) :** Monsieur MORA Vincent, Madame LANOE-MALIVERT Véronique, Madame TRANCHET Isabelle

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Anthony DOUET

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

La commune de Dirac a par délibération n°2024-1-3 en date du 28 février 2024 demandé au CDG 16 de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986 ;

Madame le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué les résultats de cette consultation et transmis les conditions financières.

Madame le Maire précise que la commune de Dirac n'a pas adhéré à ce contrat en 2025, puisque celle-ci était engagée avec une autre assurance dont l'échéance est le 31 décembre 2025.

Madame le Maire indique que la proposition faite par le CDG16 est la suivante :

- Durée du contrat 4 ans à compter du 1er janvier 2025,
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois,
- Adhésion possible en cours de contrat,
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager)
- Conditions :

**pour les Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : Risques garantis et taux de prime :**

- Décès,
- CITIS (Accident et maladie imputable au service)
- Longue maladie \_ Maladie de longue durée,
- Maternité,
- Maladie ordinaire : franchise de 15 jours fermes,
- Prise en charge des indemnités journalières à hauteur de 80 %,
- Taux 7,59 % des rémunérations des agents CNRACL.

**pour les Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public**

- Maladie ordinaire : franchise de 20 jours fermes,
- Taux 1 % des rémunérations

A ces taux, il convient d'ajouter les frais de gestion qui seront versés au CDG16 pour sa gestion du contrat.

Il est également proposé une adhésion facultative à la prestation d'aide au pilotage de l'absentéisme pour raison de santé / management des risques.

**AR Prefecture**

016-211601208-20251117-D202546-DE  
Reçu le 18/11/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**ADHERE** au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le CDG16 selon les conditions présentées ci-dessus,  
**AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat d'assurance avec la compagnie, la convention des services avec le CDG16 et tout acte afférent à la mise en œuvre de ce contrat,  
**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal 2026.

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

Madame le Maire,  
Bénédicte MONTEGU

Emis le 17/11/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 18/11/2025

